

SONY

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2023

# Une expérience plus immersive

Synchronisation parfaite avec l'Acoustic Center Sync :  
l'écran du TV devient le haut-parleur central de la barre



Jusqu'à

**500€**

**remboursés**

sur votre barre de son Sony  
pour tout achat d'un  
TV BRAVIA éligible\*



\* Voir modalités

# Comment participer à l'offre de remboursement « Barre de son A-Series avec TV BRAVIA XR éligible »

## CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour tout achat effectué entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023 inclus, auprès d'un revendeur, d'une barre de son A-Series SONY et d'un téléviseur BRAVIA SONY neufs éligibles parmi les références listées ci-dessous. Sony vous rembourse jusqu'à 500€ dans la limite du montant acquitté pour l'achat de la barre son après déduction de toute réduction de prix éventuelle.

Références des barres son bénéficiant de la Promotion	Montant du remboursement barre de son
HT-A9	500€
HT-A7000	100€
HT-A5000	100€
HT-A3000	100€

## Références TV BRAVIA éligibles :

XR-65A95K / XR-55A95K / XR-48A90K / XR-42A90K / XR-85X95K / XR-75X95K / XR-65X95K / XR-77A83K / XR-65A83K / XR-55A83K / XR-77A80K / XR-65A80K / XR-55A80K / XR-75X94K / XR-65X94K / XR-55X94K / XR-85X90K / XR-75X90K / XR-65X90K / XR-55X90K / XR-85Z9K / XR-75Z9K / XR-83A80L / XR-77A80L / XR-65A80L / XR-55A80L / XR-98X90L / XR-85X90L / XR-75X90L / XR-65X90L / XR-55X90L / XR-85X95L / XR-75X95L / XR-65X95L / XR-77A95L / XR-65A95L / XR-55A95L.

Sous réserve de la production de toutes les pièces justificatives.

Deux participations maximums par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) et par compte Sony avec des numéros de série produits différents. Un IBAN ne pourra être utilisé que 2 fois.

ATTENTION, le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne)

Offre valable en France (1) et Monaco, non cumulable avec toute autre offre de remboursement Sony en cours portant sur les mêmes produits.

## 1. ACHETEZ VOS PRODUITS : BARRE DE SON A-SERIES ET TV BRAVIA ELIGIBLE A L'OFFRE

Achetez entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023 une barre de son SONY ET une TV BRAVIA XR parmi les références éligibles. Vous pouvez demander votre remboursement trente (30) jours après votre achat.

## 2. ACCÉDEZ À L'OFFRE DE REMBOURSEMENT EN LIGNE

- Vous pouvez soumettre votre demande de remboursement en vous connectant sur le site [www.sony.fr/promo/barredesontv](http://www.sony.fr/promo/barredesontv) entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 décembre 2023 inclus.
- ATTENTION : vous pourrez uniquement faire votre demande de remboursement au plus tôt trente (30) jours après la date d'achat.
- Une fois sur la page de l'offre cliquez sur "demandez votre remboursement" et connectez-vous à votre compte My Sony, vous pourrez alors enregistrer votre produit. Si vous n'avez pas encore de compte My Sony, vous pourrez en créer un ou en vous connectant sur [www.sony.fr/mysony](http://www.sony.fr/mysony).
- Complétez le formulaire de participation et téléchargez les éléments suivants :
  - Vos preuves d'achat de la barre de son et du TV BRAVIA (facture ou ticket de caisse) où sont entourés le prix, la référence du produit acheté et la date d'achat. Deux preuves d'achat peuvent être valides. Les confirmations de commande en ligne ne sont pas acceptées comme preuve d'achat.
  - Une photo lisible du numéro de série de votre barre de son qui se trouve au dos du produit sur laquelle figurent un numéro commençant par S/N (chiffre et lettre).
  - Une photo de votre téléviseur sur laquelle figurent clairement le numéro de série et l'identifiant du périphérique. Pour cela, vous devez accéder au menu de votre téléviseur grâce à la touche « Help » de votre télécommande, sélectionner « État et diagnostics » sur le côté gauche de l'écran. Cliquez ensuite sur OK sur la télécommande puis sélectionnez l'option « Info système » et cliquez sur OK.
- Puis validez votre participation en ligne au plus tard le 30 décembre 2023 inclus. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date. Vous recevrez alors un mail de confirmation de participation. Tout dossier envoyé par voie postale ne sera pas traité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## 3. CONFIRMATION DU DOSSIER

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez un remboursement par virement bancaire dans un délai de 30 à 60 jours suivant la soumission de la demande. Notez que votre établissement bancaire peut mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou soumis après le 30 décembre 2023 sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. En outre, en cas de tentative de fraude ou fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Sony pendant 3 ans.

Pour suivre le traitement de votre dossier, nous vous invitons à vous rendre sur le site : [www.sony.fr/promo/barredesontv](http://www.sony.fr/promo/barredesontv), et cliquer sur « Consulter le statut de ma commande »

(1) A savoir la France métropolitaine, les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-Et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). Si vous êtes établi en DROM COM (Zone Euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

(2) L'établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membre de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») tous les pays de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la république de Saint Martin et Monaco.

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine. Si vous avez des questions au sujet de la promotion, veuillez nous contacter au +33 (0) 15695127 ou via notre site Web à l'adresse : <https://www.sony.fr/promo/contact>

Les données à caractère personnel que vous nous transmettez sont traitées par Sony Europe B.V. et ses prestataires de services tiers dans le cadre de cette Promotion. Sony peut partager les données avec les distributeurs et d'autres tiers, si nécessaire, afin de vérifier les demandes et d'empêcher (et/ou signaler) les demandes frauduleuses. Pour plus de détails, y compris des informations sur la manière dont nous utilisons vos données et le fondement juridique pour le faire, sur la manière dont nous partageons vos données et sur vos droits, veuillez consulter notre Politique de Confidentialité à l'adresse suivante : [https://www.sony.fr/eu/pages/privacy/fr\\_FR/privacy\\_overview.html](https://www.sony.fr/eu/pages/privacy/fr_FR/privacy_overview.html).

Si vous avez des questions concernant l'utilisation que nous faisons de vos données à caractère personnel, veuillez nous contacter via le formulaire en ligne figurant à l'adresse : <http://services.sony.fr/support/fr/contacts/pim/email>.

Cette Promotion sera régie et interprétée selon les lois du territoire au sein duquel vous résidez. Les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de ce même territoire.